



## Message d'intérêt public

### Augmentation de la taxe sur le carbone se répercutant sur les prix du carburant

Date de début : 31 mars 2021

Date de fin : 6 avril 2021

Ensemble du Nunavut

60 s

Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux souhaite informer les Nunavummiuts que, le 1<sup>er</sup> avril 2021, le gouvernement fédéral augmentera la taxe sur le carbone applicable aux produits pétroliers vendus dans le territoire.

Voici les changements pertinents :

Taxe sur le carbone du gouvernement fédéral (par litre)			
Carburant	Taxe actuelle	Augmentation	Taxe au 1 <sup>er</sup> avril 2021
Essence	0,0663 \$	0,0221 \$	0,0884 \$
Diésel	0,0805 \$	0,0268 \$	0,1073 \$
Naphta	0,0676 \$	0,0226 \$	0,0902 \$

Le Programme de remboursement de la taxe sur le carbone du Nunavut, un programme du gouvernement territorial, vise à rendre le carburant plus abordable pour les Nunavummiuts en réduisant la taxe fédérale de 50 %. Les carburants d'aviation et le diésel utilisé dans la production d'électricité sont exempts de cette taxe.

Pour voir la liste à jour de 2021, rendez-vous au

[https://gov.nu.ca/sites/default/files/retail\\_fuel\\_price\\_list\\_effective\\_april\\_1\\_2021\\_-\\_eng.pdf](https://gov.nu.ca/sites/default/files/retail_fuel_price_list_effective_april_1_2021_-_eng.pdf)

